



Procès-verbal de la réunion régulière de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan tenue à la salle 203 du Centre administratif, 1671, rue Ouiatchouan à Mashteuiatsh, le lundi 16 février 2015 de 9 h 10 à 9 h 30.

SONT PRÉSENTS : M. Stéphane Germain, vice-chef
M. Patrick Courtois, conseiller
M. Jonathan Germain, conseiller
M^{me} Julie Rousseau, conseillère
M^{me} Louise Nepton, directrice générale
M. Dave Casavant, conseiller principal aux communications
M^{me} Josée Buckell, greffière

SONT ABSENTS : M. Gilbert Dominique, chef (représentations)
M^{me} Marjolaine Étienne, vice-chef (représentations)
M. Charles-Édouard Verreault, conseiller (obligations personnelles)

EST INVITÉ : M. Carl Cleary, secrétaire aux Affaires gouvernementales et stratégiques

ORDRE DU JOUR :

1. Ouverture de la réunion et moment de réflexion
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Lecture, correctifs et adoption des procès-verbaux
 - 3.1 Réunion régulière des 26 et 27 janvier 2015
 - 3.2 Réunion spéciale du 4 février 2015
4. Éducation et main-d'œuvre
 - 4.1 Table de concertation sur la lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale
5. Santé et mieux-être collectif et Ressources humaines et technologiques
 - 5.1 Grand rassemblement des Premières nations et Plan d'effectifs 2015 – 1^{er} tour
6. Travaux publics et habitation
 - 6.1 Échange du lot 17-50 versus le lot 16 A-56
7. Contributions
8. Levée de la réunion

RÉUNION RÉGULIÈRE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION ET MOMENT DE RÉFLEXION

Le Chef Dominique, M^{me} Marjolaine Étienne ainsi que M. Charles-Édouard Verreault sont absents. Le quorum étant atteint, la réunion est officiellement ouverte. En l'absence du Chef Dominique, M. Stéphane Germain préside la réunion.

Les personnes présentes prennent un moment de réflexion avant de débiter la rencontre.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par M. Patrick Courtois
Appuyé de M. Jonathan Germain
Adopté à l'unanimité

3. LECTURE, CORRECTIFS ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.2 RÉUNION RÉGULIÈRE DES 26 ET 27 JANVIER 2015

Proposé par M. Patrick Courtois
Appuyé de M. Jonathan Germain
Adopté à l'unanimité

3.3 RÉUNION SPÉCIALE DU 4 FÉVRIER 2015

Proposé par M. Patrick Courtois
Appuyé de M^{me} Julie Rousseau
Adopté à l'unanimité

4. ÉDUCATION ET MAIN-D'ŒUVRE

4.2 TABLE DE CONCERTATION SUR LA LUTTE À LA PAUVRETÉ ET À L'EXCLUSION SOCIALE

RÉSOLUTION N° 5970

**CETTE RÉSOLUTION ANNULE ET REMPLACE LA RÉSOLUTION
PORTANT LE NUMÉRO 5706.**



RÉUNION RÉGULIÈRE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan s'engage dans la mise en œuvre d'actions visant l'amélioration de la santé générale des Pekuakamiulnuatsh en considérant les déterminants sociaux pour une communauté durable et en santé;

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan travaille à l'élaboration d'une politique sociocommunautaire qui comporte deux chantiers touchant la lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale soit : le chantier de Solidarité et Inclusion sociale ainsi que le chantier Économie sociale;

CONSIDÉRANT QUE le Gouvernement du Québec a déposé en juin 2010 un plan d'action qui énonce l'intention de mettre de l'avant la solidarité et l'inclusion sociale en permettant aux Premières Nations du Québec d'y prendre part;

CONSIDÉRANT QUE le Secteur du développement social de la Commission de la Santé et des Services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador a été mandaté afin d'élaborer un plan d'action adapté aux Premières Nations;

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan contribue à ce plan d'action en développant son propre plan d'action local de lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale;

CONSIDÉRANT QUE selon l'entente entre les partenaires pour la solidarité, un montant de 92 158 \$ a été accordé à la communauté de Mashteuiatsh pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale;

IL EST RÉSOLU d'autoriser la mise sur pied d'une Table de concertation sur la lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale qui permettra la mobilisation intersectorielle, l'élaboration d'un plan d'action concerté avec le milieu en lien avec les enjeux identifiés, visant le développement de projets novateurs pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU de mandater le Secteur du Développement de la main-d'œuvre à coordonner la démarche et à nommer les représentants de la Table de concertation.

IL EST FINALEMENT RÉSOLU d'autoriser la Directrice – Éducation et main-d'œuvre à signer l'entente entre la communauté de Mashteuiatsh et la Commission de la Santé et des Services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador.



RÉUNION RÉGULIÈRE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

Proposée par M^{me} Julie Rousseau
Appuyée de M. Jonathan Germain
Adoptée à l'unanimité

5. SANTÉ ET MIEUX-ÊTRE COLLECTIF ET RESSOURCES HUMAINES ET TECHNOLOGIQUES

5.2 GRAND RASSEMBLEMENT DES PREMIÈRES NATIONS ET PLAN D'EFFECTIFS 2015 – 1^{ER} TOUR

RÉSOLUTION N° 5971

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, dans sa démarche d'autonomie, considère important de soutenir les institutions sous sa gouverne;

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan souhaite soutenir les actions visant le mieux-être des Pekuakamiulnuatsh;

CONSIDÉRANT QUE la communauté de Mashteuiatsh est depuis longtemps reconnue comme un important lieu de rassemblement estival;

CONSIDÉRANT QU'il est de la tradition des Pekuakamiulnuatsh d'organiser de grandes fêtes estivales;

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan a toujours été un acteur de premier plan dans l'organisation du Grand rassemblement des Premières Nations (GRPN);

CONSIDÉRANT QUE le Grand rassemblement des Premières Nations a connu une grande réussite en 2006, 2007, 2008, 2009, 2011, 2012, 2013 et 2014;

CONSIDÉRANT QUE le comité organisateur désire organiser une 9^e édition du Grand rassemblement des Premières Nations en juillet 2015;

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan dans sa démarche d'autonomie considère important de tenir des événements où notre Première Nation a l'occasion de recevoir les autres Premières Nations et ainsi partager et fraterniser avec les peuples;

RÉUNION RÉGULIÈRE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan souhaite autoriser sa participation financière au Grand rassemblement des Premières Nations;

CONSIDÉRANT QUE la campagne de financement de la 8^e édition du GRPN a été réalisée conjointement avec la Société d'histoire (SHAM) et que son évaluation est positive;

IL EST RÉSOLU d'autoriser :

- la tenue de la 9^e édition du Grand Rassemblement des Premières Nations qui sera présentée du 10 au 12 juillet 2015;
- la direction Patrimoine, culture et territoire à coordonner l'événement;
- pour une 2^e année consécutive une campagne de financement conjointe entre la SHAM et Pekuakamiulnuatsh Takuhikan;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser la participation financière de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan pour un montant total de 79 327 \$ soit 36 776 \$ couvrant le déficit de la 8^e édition qui a eu lieu en juillet 2014 et 42 551 \$ pour la 9^e édition et que les sommes soient puisées dans les fonds autonomes - Volet communautaire et culturel (50/50);

IL EST DE PLUS RÉSOLU de procéder à la création d'un poste de coordonnateur aux événements culturels qui aura la responsabilité de coordonner le GRPN ainsi que les autres événements culturels. Le poste à statut déterminé est d'une durée de 12 mois, soit du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2016.

Proposée par M. Patrick Courtois
Appuyée de M. Jonathan Germain
Adoptée à l'unanimité

6. TRAVAUX PUBLICS ET HABITATION

6.2 ÉCHANGE DU LOT 17-50 VERSUS LE LOT 16 A-56

RÉSOLUTION N° 5972

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, dans sa démarche vers l'autonomie gouvernementale, a le désir de régulariser toute situation problématique;



RÉUNION RÉGULIÈRE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

CONSIDÉRANT QUE Joseph Jean-Claude SERGE Cleary n° de membre 4153 est détenteur du certificat de possession du lot 17-50 du Rang « A » selon le plan C.L.S.R. 91841;

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan a des conduites d'utilité publique située sur le lot 17-50 du Rang « A », rendant impossible la construction résidentielle sur ledit lot;

CONSIDÉRANT QU'UNE entente est intervenue entre Joseph Jean-Claude SERGE Cleary et Pekuakamiulnuatsh Takuhikan le 23 janvier 2015 via le contrat 2014-139;

IL EST RÉSOLU d'échanger la totalité du lot 16-A-56 du Rang « A » dans la réserve indienne de Mashteuiatsh n° 5, province de Québec, tel que montré au plan C.L.S.R.101963 d'une superficie de 8 162,17 pieds carrés avec le lot 17-50 du Rang « A » selon le plan C.L.S.R. 91841 d'une superficie de 9 421,54 pieds carrés, en plus de verser un montant forfaitaire de 3 000,00 \$ qui sera puisé dans les fonds autonomes selon les prévisions du fonds d'investissement en habitation;

Pekuakamiulnuatsh Takuhikan alloue, selon l'article 20(1) de la *Loi sur les Indiens* à Joseph Jean-Claude SERGE Cleary membre de la Bande des Montagnais du Lac-Saint-Jean, le terrain décrit comme la totalité du lot 16-A-56 du Rang « A » dans la réserve indienne de Mashteuiatsh n° 5, province de Québec, tel que montré au plan C.L.S.R. 101963.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU de désigner la directrice des Travaux publics et habitation pour accepter l'acte de vente et transfert de terre et pour signer les documents afférents pour la vente et le transfert du terrain identifié à la présente.

Note : Le numéro de bande est inscrit en affaires confidentielles.

Proposée par M. Jonathan Germain
Appuyée de M. Patrick Courtois
Adoptée à l'unanimité

RÉUNION RÉGULIÈRE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

7. CONTRIBUTIONS

7.1 22^E ÉDITION DU TOURNOI DE HOCKEY MINEUR DE MASHTEUIATSH

RÉSOLUTION N° 5973

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, dans sa démarche d'autonomie, juge important de soutenir des initiatives à portée sociale, sportive ou autre du milieu;

Considérant que la conseillère déléguée Julie Rousseau assure la présidence d'honneur de la 22^e édition du tournoi de hockey mineur de Mashteuiatsh;

Considérant que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan entend favoriser et soutenir des initiatives destinées à la persévérance scolaire et à la jeunesse;

Considérant que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan soutien cet événement depuis plusieurs années et que celui-ci a des retombées importantes au niveau local;

Considérant que Pekuakamiulnuatsh désire soutenir la mobilisation de bénévoles au sein de la communauté;

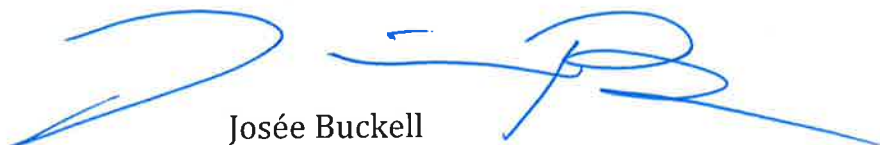
IL EST RÉSOLU d'octroyer un montant de 2000 \$ dans le cadre du 22^e tournoi de hockey mineur de Mashteuiatsh.

Proposée par M. Jonathan Germain
Appuyée de M. Patrick Courtois
Adoptée à l'unanimité

8. LEVÉE DE LA RÉUNION

Levée de la réunion à 9 h 30, proposée par M. Patrick Courtois, appuyée de M^{me} Julie Rousseau et adoptée à l'unanimité.

La greffière,



Josée Buckell

